



Le média de solutions

Nos articles

Leurs idées

Votre agenda

Les abonnements



« Inspirez, Marcelle assure le relais ! »



# Aquamation, crémation, humusation : vers des funérailles plus écologiques ?

Par Zoé Charef, le 31 octobre 2023

Journaliste



*L'impact environnemental des cercueils et autres fournitures funéraires pose aujourd'hui question*  
©Unsplash

**La législation française est stricte en matière de funérailles : seules l'inhumation dans un cercueil et la crémation sont autorisées. Pourtant, Manon Moncoq, anthropologue du funéraire, voit plus loin : dans une société à la conscience écologique grandissante, les pratiques peuvent s'adapter aux évolutions des croyances et modes de vie. Ainsi, l'humusation, à savoir l'utilisation des corps pour régénérer la terre, gagne doucement du terrain.**

*« Notre conscience écologique a évolué et on se rend compte que presque toutes les activités humaines ont*

*un impact sur l'environnement, introduit Manon Moncoq, anthropologue du funéraire. Même la mort. » L'impact environnemental des fournitures funéraires (comme les caveaux et cercueils) et des produits utilisés pour la conservation de corps pose question. Sujet de thèse de Manon Moncoq, les funérailles écologiques soulèvent de profonds questionnements sur le rapport au corps, à la mort et à l'environnement des Français. De fait, de nouvelles pratiques funéraires dites plus « vertes » apparaissent depuis une dizaine d'années.*

## **Redonner un sens symbolique aux funérailles**



*« Les questionnements sur les transitions funéraires proviennent également de la perte majeure de l'importance du religieux dans notre société » ©Pixabay*

*« La société française a une approche dévalorisée du déchet et valorise le recyclage. On peut voir le défunt comme un déchet qu'il faut repenser plus positivement... en repensant les transitions funéraires », explique l'anthropologue. Dans cette idée, les NOR process – les procédés de réduction organique naturelle, ou le compostage humain – ont été légalisés en 2019 par l'État de Washington, suivi de quatre autres états américains peu après. Le but de ce procédé est de transformer les corps morts en humus (couche supérieure du sol) afin de nourrir des végétaux et réduire l'impact environnemental des funérailles.*

*« Les questionnements sur les transitions funéraires proviennent également de la perte majeure de l'importance du religieux dans notre société, avec la laïcisation. On a donc un vide symbolique, et les funérailles écologiques peuvent apporter une réponse. Avec les NOR, on revalorise un corps mort, on le réinscrit dans un cycle de la nature et il renaît par cette nouvelle utilisation. Cela redonne un sens à la mort », développe Manon Moncoq.*

## **« Démontrer l'innocuité du procédé en termes sanitaire et environnemental »**

Le développement des funérailles vertes est le symptôme d'un bouleversement large des croyances religieuses et des cultures des Français. Depuis la loi sur la liberté des funérailles en 1887, deux modes de



*La crémation, choisie pour 40% des obsèques ©Unsplash*

sépultures sont légaux : l'inhumation dans un cercueil et la crémation. « *La première est une pratique très ancienne en France. La seconde était beaucoup pratiquée dans l'Antiquité, puis interdite par Charlemagne avant d'être réautorisée. En 1980, environ 2% des personnes optaient pour la crémation. Aujourd'hui, c'est la pratique choisie à plus de 40%* », informe l'anthropologue.

Cette augmentation est due à l'acceptation de la crémation par le Pape, mais également à des questions d'urbanisme (manque de place dans les cimetières, mobilité géographique plus importante...). C'est avec ces motivations, pour trouver des alternatives plus naturelles aux transitions funéraires existantes et pour un retour à la nature « *dans la dignité du corps* » que les associations [Humusation France](#) et [Humo Sapiens](#) souhaitent réaliser des essais scientifiques. Ils ont

pour objectif de « démontrer l'innocuité du procédé en termes sanitaire et environnemental ». Et d'obtenir la légalisation de l'humusation en France.

› **[Lire aussi : Une coopérative pour accompagner les nouveaux rites funéraires](#)**

## **Cimetières naturels et sépultures végétalisées**

« L'apparition d'officiants laïques, qui n'appartiennent pas au secteur funéraire tel que l'entend la législation actuelle, montre que les choses changent, développe Manon Moncoq. Ces métiers alternatifs effraient encore un peu car le cadre n'est pas très formel. Mais tôt ou tard, ils se développeront. » Le carré écolo du cimetière de Souché, à Niort (Nouvelle-Aquitaine – relire [notre article](#)), accepte par exemple depuis 2014 les défunts inhumés en pleine terre dans des cercueils en bois non traité provenant de France. Cimetières naturels, jardins des souvenirs où répandre les cendres, autant de solutions pour répondre à une évolution de la société.

Mais Manon Moncoq le concède, les funérailles écologiques sont assez complexes : « Réinscrire le corps dans la nature ne parle pas à tout le monde. Cela concerne des générations plus jeunes, des classes urbaines favorisées. La génération qui décède actuellement est plutôt attachée à des pratiques traditionnelles. Il faut donc réfléchir à d'autres modes

*de sépulture que du granit issu d'Asie ou des caveaux bétonnés dans le sol. » Pour exemple, une inhumation classique avec cercueil en pleine terre et sépulture végétalisée est huit fois moins impactante pour l'environnement qu'une inhumation dans un caveau. Cela se rapproche sensiblement de l'impact d'une crémation, qui est le plus faible sur le marché actuel.*

## **Aquamation, promession... plus symboliques et moins énergivores**



*Les cimetières français manquent de place ©Pixabay*

Au-delà des adaptations des pratiques existantes, l'idée est ici de diversifier l'offre « *pour que chacun s'y retrouve.* » L'aquamation, légalisée aux USA et au Canada notamment, en est une : le corps est

immergé dans une solution basique mise sous pression et chauffée. Elle détruit la matière organique. *« Puis on réduit les ossements en poudre. C'est un peu la même chose que la crémation, en plus écologique, précise Manon Moncoq. C'est moins énergivore et il n'y a aucun rejet atmosphérique. En plus, la symbolique de l'eau apporte une alternative à celles du feu ou de la terre, que l'on connaît déjà. »*

En outre, un appareil d'aquamation est plus facile à installer qu'un crématorium en termes d'urbanisation. Et cette pratique pourrait d'autant plus facilement être acceptée par la population que *« le résultat final est le même que la crémation : les cendres. »*

Comme l'humusation, la promession est un procédé funéraire innovant permettant une décomposition du corps (par le froid) afin que la matière organique issue soit utile à la terre. C'est la biologiste suédoise Susanne Wiigh-Mäsak qui a mis au point ce procédé à la fin du 20e siècle. Mais il n'est pas autorisé en France.

## **Des réticences historiques et culturelles**

Pour notre anthropologue, il est certain que la société française en viendra aux inhumations sans cercueil, pratique déjà légalisée en Belgique. *« Mais la France est très attachée aux cercueils depuis très*



*longtemps (**lire bonus**). De plus, c'est la marge économique sur laquelle se base le système funéraire. Il faut donc repenser cela. »*

Aux réflexions législatives, religieuses et culturelles s'ajoutent d'ailleurs celles techniques : que faire du liquide de l'aquamation ? Peut-il être traité puis remis dans le circuit de l'eau ? Peut-il être utilisé pour irriguer les cultures ? Quel statut donner à l'humus ? Qu'en faire ensuite ? Est-ce éthique ? La [Fédération nationale du funéraire](#), le [Conseil national des opérations funéraires](#) comme d'autres associations se penchent actuellement sur ces questions. ◆

## Bonus

- › **L'histoire du cercueil.** Il faut attendre 1801 pour que le préfet de Paris rende pour la première fois en France l'usage du cercueil obligatoire. Y compris pour les indigents de la capitale. C'est une révolution, car jusque-là en Europe, la majorité des défunts sont enterrés dans un simple linceul. En Inde et en Asie du sud-est, c'est la crémation qui domine largement toutes les autres techniques funéraires. Dans les pays musulmans, les corps sont inhumés mais l'utilisation du cercueil est interdite. En revanche, cet objet existe depuis la Haute-Antiquité au Proche-Orient. D'ailleurs, le mot cercueil provient du grec ancien *sarkophagos*. Transformé en sarqueu au milieu du

XIe siècle, il signifie littéralement « mangeur de chair ». Vous saurez tout de l'histoire du cercueil grâce à [ce reportage de France Culture](#).

- › **Lecture.** Et davantage encore à la lecture de l'ouvrage juste paru de Juliette Cazes, [Cabinet de curiosités insolites, médicales et macabres](#). Ed Dunod, octobre 2023.
- › **Combien coûtent les [obsèques en France](#)** ? Le cercueil entre 650 et 3800 euros, les démarches administratives entre 200 et 400 euros, le creusement de la sépulture entre 400 et 1300 euros... Entre les prestations obligatoires et facultatives, la région et le type de funérailles souhaité, les frais funéraires s'élèvent en moyenne à 3 350 euros pour une inhumation et 3 609 euros pour une crémation.

PARTAGER CET ARTICLE



ARTICLE PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2023

Sans étiquette

Environnement

ÉTIQUETTES

Agriculture

Alimentation

Aménagement

Culture

Education

Environnement

Mer

Mobilité

Recherche

Santé

Société

Solidarité

Écologie

Économie

Je m'abonne pour 5€ par mois

ET JE SOUTIENS UN MÉDIA INDÉPENDANT

[Contact](#) [Mon compte](#) [S'abonner](#)

[Notre équipe](#) [Le manifeste](#)

[Nos soutiens et nos « éclaireurs »](#)

[Mentions légales](#) [CGU](#) [Archives](#) [Newsletter](#)

Marcelle

2023 © MARCELLE.MEDIA

SUIVEZ-NOUS SUR

